

Les Corporations en Turquie.

Nous continuons dans l'Arabischer les détails suivants sur les corporations en Turquie : Les corporations turques (esnaf) sont restées jusqu'à aujourd'hui à peu près dans le même état qu'au temps où les ottomans avaient commencé à s'établir en Asie, en Afrique et en Europe. Ce qui concerne les peuples qui leur sont soumis, c'est-à-dire, depuis cet événement et selon les méthodes qu'ils exercent, adopte une organisation pour eux seuls, ou bien (ces assez fréquent) ils ont accepté tout simplement l'organisation des ouvriers musulmans, dont ils ont bientôt pu apprécier tous les avantages.

Ces avantages étaient le résultat d'une union véritablement fraternellement entre les *usta* (maîtres), les *kalfa* (compagnons), et les *tchirak* (apprentis); et devant aussi d'une entière liberté, n'ayant pour limite que la hiérarchie sociale que la grande corporation de la main-d'œuvre connaît, lorsque garanties consistent en des moyens de répression si doux qu'ils resteraient inévitablement sans effet dans tout autre pays. Quoiqu'il ne se trouve dans tout l'empire ottoman aucun ouvrier qui ne soit membre d'une; souvent de plusieurs esnaf, auxquelles il est lié par des règlements, il n'en est pas moins vrai que l'industrie est complètement émancipée en Turquie. Car, quoique les classes d'asta, de kalfa, de tchirak ne diffèrent que par le mérite, chacun a pourtant la liberté de travailler pour son compte et de livrer ses produits au commerce, soit directement, soit par l'intermédiaire des marchands de la corporation.

Chaque corporation paye une redevance mensuelle à l'autorité, et moyennant cela, elle acquiert le droit de réclamer la protection des magistrats dans toutes les affaires où ses propres forces seraient insuffisantes. Cette redevance est minime : la corporation des sculpteurs de Constantinople, par exemple, paye la somme de 90 *paras* (45 centimes), par mois. Les autres sociétaires, kalfas et tchirak, ne paient rien du tout.

Sur les mille ouvriers qui composent cette corporation, 600 sont chrétiens et 400 musulmans. La plus grande harmonie règne entre eux, et en dehors de leur travail il n'y a pas de distinction entre eux, ni entre les sectateurs de religions différentes, ni entre les maîtres, compagnons ou apprentis. Les droits de tous les membres de la corporation sont égaux, et leur gain à chaque est réglé par un comité, nommé *louadjia*, qui n'agit que d'après des statuts définitifs et arrêtés. Les esnaf admettent dans leur sein des chrétiens et même des étrangers, si ceux-ci en manifestent le désir; c'est elles qui font l'importance de l'industrie turque; c'est grâce aux principes qui les dirigent que cette industrie joint aux profits du public d'une considération toute particulière et d'ailleurs bien méritée.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DE FAIS D'EMPREUVE, LA LOI ET JUSTICE.

On fait savoir à tous qu'il importe de faire, ou de faire faire, d'un

jugement ou d'un arrêt rendu par l'autorité impériale des Etats Ottomans, en date du 29 décembre 1868, et à la requête de M. R. Desvoues, receveur de l'enregistrement, curateur aux successions et bâts vacants, chargé en cette dernière qualité des biens vacants du sieur Fauscouri, il sera procédé le mardi seize février prochain, à l'audience des crises audit tribunal, devant M. Guillaume, juge impérial, à la lecture et publications du tableau des charges, clauses et conditions auxquelles seront adjugés, le mardi 23 mars suivant, les immeubles ci-après désignés, laissés vacants par M. Fauscouri :

« Une propriété comprenant maison et terrain, située à Papeete, sur Venteuil.

Sur une mès à-prix de 2.000 francs, payable comptant.

« Une propriété située à Faaa, comprenant maison de maître, magasins et dépendances, et mesurant une superficie de 161 hectares 36 ares 15 centiares,

Sur une mès à-prix de 15.000 francs.

Prix payable moins comptant, montré dans le décret de six mois.

Pour plus amples renseignements, voir le tableau des charges déposé au greffe des tribunaux.

Fait à Papeete, le vingt janvier mil huit cent soixante-neuf.

8-23janv-4 Le greffier des tribunaux, TH. VAN DER VEENE.

FAILLITE JAMES STEWART.

AVIS. — M. P. TRONQUAY, syndic débiteur de la faillite de James Stewart, démissionnaire à l'agence,

Prévient du nouveau M.A.M. les créanciers de ladite faillite qu'il a terminé leurs opérations, rendant les papiers du fallit;

Il est de plus à faire connaître aux créanciers de M. Stewart que les créanciers qui n'auront pas encore remis leurs titres qu'ils doivent se présenter à la personne ou personnes qui auront été nommés administrateurs de la faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mismatch n'alement pas fait le dépôt au greffe du tribunal de cassation, où il leur en sera donné récépissé.

Avec indication que la vérification des créances sera continue et terminée, si faire ce peut, ainsi qu'en a décidé M. le juge-commissaire de ladite faillite, au palais de justice de la ville de Papeete, en la salle du conseil du tribunal de commerce des Etats du Protectorat des îles de la Société, le mercredi 27 janvier cou rant, à 2 heures de relevé.

Il ne sera plus fait de convocation à M.M. les créanciers de la faillite James Stewart, dans les termes de leurs créances.

M.M. les créanciers affirment que, après prise de rédaction aux jours, lieux et heures ci-dessus indiqués, ainsi qu'ils puissent être consultés sur l'opportunité d'une action en justice que la faillite semble avoir intérêt à diriger contre des tiers.

Papeete, le 22 janvier 1869.

L'indigène Tita Ahurama a Tite, 1869, démentant à Papeete, habitation de Totoa Oua & T-maharo, décédé, demande que ces terres Texani et Vesiua, situées dans le district de Faao, inscrites au nom du défunt, soient enregistrées de nouveau en son nom Ces terres doivent être adjugées par le totoha le 1^{er} aout 1869.

La femme indigène Tetuanava a Tite, 1869, démentant à Papeete, habitation de Totoa Oua & T-maharo, décédé, demande que ces terres Texani et Vesiua, situées dans le district de Faao, inscrites au nom du défunt, soient enregistrées de nouveau en son nom Ces terres doivent être adjugées par le totoha le 1^{er} aout 1869.

La femme indigène Tetuanava a Tite, 1869, démentant à Papeete, habitation de Totoa Oua & T-maharo, décédé, demande que ces terres Texani et Vesiua, situées dans le district de Faao, inscrites au nom du défunt, soient enregistrées de nouveau en son nom Ces terres doivent être adjugées par le totoha le 1^{er} aout 1869.

Le 18-23janv-4

Te opua nei te valihine ra o Te-ma-tua, ia i Te-pao, no tuo riro na i tuau na Te-oao Tenua a Tenua, ia i tuau na fahina liu tonia los na foma na Tenua. Vai i te matua na i fua, et te tomtie hia i te o i poi he a ne. Ua ene hihi tel te sei la fua fua, et inau fohihi i te o atete 1869.

18-23janv-4

PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPÉETE.

DU vendredi 15 au jeudi 21 janvier 1869 inclus.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, capitaine de frégate, ven. de Nouméa en 31 jours; 75 passagers.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

16 janvier. Frégate hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman, ven. de San Francisco en 31 jours.

17 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles, ven. de Londres en 163 jours.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria, ven. d'Aimano en 1 jour.

CÔTES COSTAIS.

19 janvier. Côte local *Byss*, de 41 ton., pat. Leguen, all. à Moorea; 2 pass.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

19 janvier. Cabot. *Calot*. *Tortue*, de 18 ton., pat. Thomas, all. à Moorea.

20 janvier. Golet du Protect. *Balata*, de 48 ton., cap. Ellicott, all. à Rurutu.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens, de 180 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE CONNEX.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.

DE COURSE.

18 novembre. Transport à voiles *Euryope*, commandé par M. Parrayon, tenant de vaissens.

19 novembre. Aviso à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Dewatre, tenant de vaissens.

19 décembre. Transport à voiles *Borde*, commandé par M. de Saunac.

15 janvier. Frégate à voiles *Sibylle*, commandée par M. Brussolet, cap-de fragile.

DE COURSE.

8 décembre. Trois-mâts-barque du Prot. *Norman*, de 400 ton., cap. Schneider, 18 décembre. Trois-mâts-barque anglais *Mary Margaret*, de 310 ton., cap. Nissen.

19 janvier. Golet du Protect. *Hornet*, de 28 ton., cap. Fairman.

19 janvier. Trois-mâts-barque *Mercury*, de 180 ton., cap. Lafon.

12 janvier. Brig-aviso turc *Rejbi*, de 173 ton., cap. Tuwei.

16 janvier. Brig hawaïenne *Fire Fly*, de 160 ton., cap. Chapman.

47 janvier. Brig anglaise *Tavera*, de 220 ton., cap. Bowles.

20 janvier. Golet du Protect. *Tumutu*, de 21 ton., pat. Pria.